

DEL_20240328_04
Extrait du registre
Séance du 28 Mars 2024



Département
LOIRE-
ATLANTIQUE

Arrondissement
SAINT NAZAIRE

Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars,
 Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escalé) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Laurence FREMINET, Dominique Mahé-Vince, Sylviane RUAUD, Christian AUCLAIR, Solène MERABET, Eric MEIGNEN, Claude AUFORT, Nicolas PALLIER

Etait excusé : Stéphanie BURNEL

Etaient absents : Raphaël MOUNIER, David PELON

| Convocation | 12 mars 2024 |
|-----------------------------------|---------------------|
| Nombre d'Administrateurs : | |
| En exercice | 11 |
| Convoqués | 11 |
| Présents : | 8 |
| Excusés : | 1 |
| Absents | 2 |
| Procurations : | 1 |
| Votants : | 9 |

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Mme Stéphanie BURNEL a donné pouvoir à Mme FREMINET Laurence

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le CCAS de Trignac

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans les écritures.

Le compte de gestion du budget du CCAS de la Ville de Trignac fait apparaître (cf. annexe à la présente délibération)

:

| | Résultat clôture exercice 2022 | Résultat exercice 2023 | Résultat clôture exercice 2023 |
|----------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Fonctionnement | 35 239,71 € | +17 003.21€ | 52 242,92 € |

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

| Voix | |
|------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'année 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

Le Président ou son représentant,
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS